

No 13 Séance du Conseil général du jeudi 21 juin 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 12
3. Service de voirie – Crédit d'engagement de CHF 32'000 pour le remplacement du véhicule utilitaire
Arrêté 1376
4. Réseau d'eau potable - Raccordement à la Communauté des eaux du District de Neuchâtel (CEN):
 - a) Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN)
Arrêté 1377
 - b) Crédit d'engagement de CHF 5'907'150 pour la participation de la Commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN comprenant la construction d'un nouveau réservoir en amont de Frochaux, la création d'une station de pompage et la réalisation d'une conduite de transport d'eau potable
Arrêté 1378
5. Adaptation & modification de la Convention intercommunale relative au Centre d'animation et de prévention (Le CAP)
Arrêté 1379
6. Finances, retraitement du bilan communal - Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réévaluation du patrimoine administratif et financier
7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législation 2016 – 2020
8. Divers

1. Appel

Mme Gilliane Bürli, présidente, ouvre la 13^{ème} séance de la législature. Elle rappelle de mettre les téléphones en mode « avion ».

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Bottinelli Maura, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Bovet Stephan, Cuendet Denis, Hofs Peter, Savoy Jacques

En retard : Boillat Gilles

36 Conseillers généraux présents jusqu'à 20h15, majorité à 19

37 Conseillers généraux présents dès 20h15, majorité à 19

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire:	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	Mme Wenger Patricia	UDC
	M. Thierry Linder	CAN

2. Procès-verbal no 12

M. Jean-Marc Jeanneret présente ses excuses à M. Thomas Froelicher pour la teneur de ses propos.

Mme Marie-Claude Gross relève qu'il manque un "s" à son nom en page 140. Ceci sera corrigé.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le procès-verbal n°12 avec la modification demandée.

**3. Service de voirie – Crédit d'engagement de CHF 32'000 pour le remplacement du véhicule utilitaire
Arrêté 1376**

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des Travaux publics, lequel évoque que le véhicule des TP arrive en fin de course et ne correspond plus aux besoins actuels du personnel des travaux publics. Le CC a donc établi un cahier des charges avant de demander pas moins de 26 offres. Finalement, c'est le véhicule proposé qui a été retenu, d'une part parce qu'il est le meilleur marché, mais surtout parce qu'il correspond exactement aux besoins des travaux publics.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par M. Bernard Wenger, acceptera à la majorité l'arrêté 1376, vu la nécessité d'achat d'un nouveau véhicule pour les TP. Toutefois, quelques remarques sont à apporter: pas d'amélioration de présentation par rapport à la première demande du mois de mars. Le dossier n'a pas été présenté et documenté de manière efficiente. La présentation du dossier devait informer la CFG que le véhicule choisi, en second lieu, était en adéquation avec le cahier des charges établi par les TP. Il devait informer la CFG, qu'après avoir comparé les véhicules répondant aux critères de choix établis, il ne restait que le véhicule proposé et qui, après négociation, revenait à CHF 31'600.-.

M. Jean-François Toedli, relève que c'est avec une certaine curiosité que la Commission SITP s'est approchée du véhicule, déjà en première instance, et avait demandé diverses offres par rapport à la première présentation. Cette dernière est restée exactement identique, comme mentionné par Monsieur Wenger mais suite au travail effectué et aux différentes offres reçues, la SITP a accepté, à l'unanimité, cet arrêté. M. Jean-François Toedli tient à préciser que la SITP a demandé, à M. Pierre De Marcellis, des offres supplémentaires pour un véhicule utilitaire un peu plus lourd et qui était dans la même gamme de prix.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par M. Michael Jacot estime que 116'000 km ce n'est pas beaucoup. Qui dans l'assemblée se déplace avec un véhicule qui a plus de 100'000 km ? C'est donc possible et encore plus que fonctionnel. 116'000 km, ce n'est vraiment pas beaucoup pour un véhicule utilitaire. Le PLR comprend bien les nouveaux besoins des TP (nouveaux rangements,

espaces supplémentaires pour transporter plus de personnes), mais il est urgent d'attendre puisque la nécessité de changer ce véhicule n'a pas clairement été démontrée. Par un petit pamphlet le CG comprendra dès lors, que le PLR n'est pas pour ce crédit d'engagement. Les discussions ont été vives durant la séance de préparation au sein du PLR et la liberté de vote sera de mise sur cet arrêté. Pour conclure: une citation adaptée de Jacques Dutronc : "*Certes, il peut y avoir des accidents dans un groupe, mais ce n'est pas parce qu'on crève un jour qu'il faut jeter la voiture*".

Le groupe UDC, par Mme Patricia Wenger, ne conteste pas l'utilité de l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour les Travaux Publics. Il soutient et appuie les remarques formulées par la CFG et espère qu'à l'avenir les dossiers soient mieux documentés. Le groupe UDC est d'avis qu'il faut privilégier, dans la mesure du possible, les entreprises locales ou régionales. Liberté de vote.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, ne met pas en doute la nécessité de ce véhicule pour la voirie et il remercie l'administration pour le travail de recherche et de comparaison qui a été effectué afin d'assurer l'achat le plus judicieux, performant et économique. Il se réjouit que le choix soit tombé, en plus, sur un modèle qui est mis en vente dans un garage de notre Commune. C'est donc à l'unanimité que le PSL acceptera cet arrêté.

Pas de prises de parole individuelles.

L'exécutif, par M. Pierre De Marcellis, désire apporter des précisions. Effectivement, le véhicule actuel a 15 ans et seulement 116'000 km. M. Pierre De Marcellis amène d'ailleurs ses voitures à 400'000 km. Mais là n'est pas le problème. Le véhicule actuel possède deux places. Le Conseil communal a deux apprentis qui n'ont pas le permis de conduire. Dès lors, à chaque déplacement, il faut deux véhicules. Par ailleurs, le véhicule actuel ne peut pas être chargé et ne peut ni tirer la remorque, ni tirer 2'500 kg. Il s'agit donc avant tout d'un choix de véhicule que les TP ont besoin pour travailler. Enfin, concernant la 26^{ème} offre, effectivement, le prix était très attractif, certes pas autant que celui du véhicule retenu, mais il avait comme défaut de mesurer une hauteur de 2.26 m au minimum, ce qui fait que ce véhicule ne peut pas rentrer dans le garage du NBA, ni dans aucun autre garage, ni dans nos parking (ex. parking sud de la Vieille-ville). Il ne s'agit donc pas d'un véhicule adapté pour les TP et bien trop gros pour ce que l'on veut faire au final avec. Après réflexion avec les TP, le choix s'est porté sur ce véhicule, d'autant que ce véhicule peut être livré par un garagiste du Landeron. L'exécutif travaille avec des commerçants de proximité, comme le souhaite le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, passage au vote : l'arrêté 1376 est accepté par 29 oui, 5 non et 2 abstentions.

- 4. Réseau d'eau potable - Raccordement à la Communauté des eaux du District de Neuchâtel (CEN):**
- a) Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâtelaises (CEN)**
Arrêté 1377
- b) Crédit d'engagement de CHF 5'907'150 pour la participation de la Commune du Landeron à la réalisation du projet d'extension de la CEN comprenant la construction d'un nouveau réservoir en amont de Frochaux, la création d'une station de pompage et la réalisation d'une conduite de transport d'eau potable**
Arrêté 1378

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, lequel relève que ce projet revêt une importance capitale pour l'ensemble de nos communes et plus particulièrement pour Le Landeron qui est en manque d'eau en période d'étiage suite à l'abandon nécessaire des Novalis il y a quelques années. Ce projet est nécessaire depuis des années et pas uniquement pour les nouveaux quartiers au Landeron, mais aussi pour la gestion courante et pour la défense incendie qui n'est pas conforme à ce qui doit être fait actuellement. Nous avons également besoin de cet apport pour sécuriser notre approvisionnement et palier à une éventuelle pollution d'une des sources actuelles. Ce projet a été identifié comme stratégique et nécessaire lors de l'élaboration du rapport stratégique « Eau 2030 », réalisé par un groupe de travail composé de Conseillers généraux et de Conseillers communaux en 2011 déjà. Le Conseil communal est conscient que la réalisation de ce projet a un coût sur le compte autoporteur de l'eau, mais il est à noter qu'avant la réfection de la station de la Baume en 2011, les derniers investissements conséquents dans les infrastructures permettant de fournir ou produire de l'eau potable datent des années 70. En 2011, lors de l'augmentation du prix de l'eau, nous avons pris en compte ce projet et donc, l'augmentation de l'époque permet de couvrir les amortissements et les frais liés à ce projet. Etant donné que ce projet est jugé d'importance régionale par le canton, une promesse de subventions de 40% a été allouée pour la partie CEN, contre seulement 20% s'il s'agissait d'un projet communal. Le 18 février 2016, le Conseil général avait accepté ce projet qui regroupait, à l'époque, Hauterive, St-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier et Le Landeron. Le législatif de la Tène ayant refusé le projet, celui-ci a été retravaillé sur ses aspects techniques et financiers. La conduite jusqu'à la Tène a été supprimée, le dimensionnement de la colonne vertébrale maintenu afin de permettre à La Tène de se raccorder un jour. La plus-value pour ce dimensionnement pour que la Tène puisse se raccorder un jour, est assumée entièrement par l'Etat de Neuchâtel, après une négociation importante. Ayant un partenaire de moins dans le projet, les communes ayant besoins de ce projet et selon les 9 clés de répartitions financières qui ont été élaborées en 2008 déjà et qui ont été *challengées* par plusieurs experts, dont un mandaté par le Landeron, on retrouve effectivement aujourd'hui, une plus-value pour le Landeron de CHF 362'616.-. Si un jour La Tène vient dans ce projet, il y aura un pas de porte pour financer les infrastructures en place, et selon l'article 5.1 du règlement du syndicat, ils devront s'acquitter d'un montant au Landeron afin que nous ne soyons pas perdants. Nous sommes la première commune à voter les arrêtés pour ce projet. Cressier et Cornaux doivent repasser la demande de crédit ce mois encore. Le règlement du syndicat doit passer dans toutes les communes probablement à l'automne, car celui-ci est encore au service des communes pour étude malgré le peu de modifications du règlement qui a été approuvé en 2016 déjà. Le Landeron, afin de tout passer ensemble, a décidé de vous soumettre en même temps la demande de crédit et le règlement du syndicat. Par rapport à la suite du processus, la ville de Neuchâtel devra également demander un crédit une fois que toutes les autres communes auront fait la demande de crédits. Suivra, une mise à l'enquête pour la réalisation et si possible l'entrée en exploitation, si tout se passe bien, en 2021. Grâce à cette réalisation nos communes se dotent d'une colonne vertébrale pour garantir la qualité et la quantité

nécessaire d'eau pour aujourd'hui, la génération actuelle mais également pour nos enfants et pour les futures générations. Pour toutes ces raisons le Conseil communal recommande d'accepter cette demande de crédit et ce règlement.

La présidente précise que le législatif va aborder le point a, puis le point b, à savoir d'abord le règlement et ensuite le crédit.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par M. Bernard Wenger, se permettra de prendre position pour le point a et le point b. Elle estime, qu'en raison de la nécessité d'assurer notre approvisionnement hydrique de manière pérenne, la CFG approuve les arrêtés 1377 et 1378, à l'unanimité. D'autant plus que le compte de l'eau est autoporteur.

La SITP, par M. Jean-François Toedli, acceptera également les deux arrêtés.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, acceptera à l'unanimité les arrêtés 1377 et 1378.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, relève avoir étudié le raccordement à la communauté des eaux CEN. Il acceptera le règlement du syndicat intercommunal du CEN. Une remarque au chapitre 5 du règlement général, point 5.1 (admission): le groupe UDC trouve tout à fait logique la somme de CHF 550'000.- qui serait restituée à la Commune du Landeron en cas d'admission d'une nouvelle entité administrative. Cela compensera les surcoûts pour notre Commune dans ce projet dû au retrait d'une commune. Au point b, il acceptera aussi le crédit d'engagement de CHF 5'907'150.- pour la participation de notre Commune à ce projet, en particulier pour un nouveau réservoir, une nouvelle station de pompage et la réalisation d'une conduite pour le transport de l'eau potable. Espérons que ce surcoût de CHF 362'616.- soit réaliste dans la globalité du projet. L'UDC acceptera les arrêtés 1377 et 1378 et ceci à l'unanimité.

Pas de prise de paroles individuelles.

Entrée en matière et passage au vote de l'**arrêté 1377** qui est accepté par 35 oui et une abstention.

Entrée en matière et passage au vote de l'**arrêté 1378** qui est accepté à l'unanimité.

La présidente annonce l'arrivée de M. Denis Boillat. Dès lors, considérer désormais 37 conseillers généraux présents et une majorité à 19 pour les votes.

**5. Adaptation & modification de la Convention intercommunale relative au Centre d'animation et de prévention (Le CAP)
Arrêté 1379**

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Jean-Claude Egger, directeur de l'action sociale. Selon lui, l'avenir et l'existence du CAP se joue lors de ces prochains jours. Vous l'avez lue, on ne va pas vous la raconter une nouvelle fois ce soir, mais l'histoire se répète. On a envie de dire 1998 – 2018, pour un vingtième anniversaire, ça se raconte, mais c'est le même combat. Traiter le sujet du CAP, c'est traiter un thème qui est des plus ardu. Parce que, tout simplement, le CAP tire ses racines de problèmes sociaux, économiques, émotionnels et

pragmatiques. Au sujet de l'émotionnel, on s'appuie un peu trop fréquemment sur l'image du pauvre ado en difficulté, en oubliant que, pour notre jeunesse, on peut dire qu'entre 95% et 98% des adolescents sont impeccables. Le CAP c'est aussi une structure, de même que tous les centres d'animation qui s'adressent à ces jeunes-là. Ce n'est pas un pénitencier ni une maison de redressement : Le CAP s'adresse à tous les jeunes. Parce que l'ado-ne demande pas à être sauvé. Il veut qu'on l'entende, l'écoute, et il veut aussi se confronter à l'adulte. C'est une des bases de l'adolescence. Au niveau de l'émotionnel toujours, on a des profils de jeunes différents, allant de celui qui est déjà réfléchi et équilibré à l'âge de 15 ou 16 ans, jusqu'à celui qui est en perte totale de repères et qu'il faut absolument aider à retrouver un semblant de sérénité. Le CAP est donc l'affaire de tous, adultes comme adolescents. Pour ce qui est du pragmatisme, il faut s'accommoder des besoins et exigences de la communauté. La nôtre est responsable d'accorder une attention particulière à ces adolescents, que ce soit en terme d'éducation (il y a des parents qu'il faut parfois accompagner pour que cela se passe mieux, pour que le regard parental porté sur les adolescents devienne positif). Et on a aussi des problèmes de finances, bien évidemment, à régler, puisque c'est pratiquement chaque fois ce qui chapeaute nos envies et nos intentions au niveau communal. Toutes ces réflexions-là ont conduit au renouveau du CAP. En 2016, déjà, suite à un constat d'échec, les conseillers communaux des communes membres de l'association, avaient décidé de dénoncer la convention qui les liait. En 2016 toujours, année charnière, on a assisté au renouvellement des autorités avec, pour conséquence logique, un renouvellement des membres de la commission de gestion du CAP. A l'automne 2016, suite à une séance mémorable, une nouvelle dynamique s'est installée. Il a été décidé de se baser sur *tabula rasa*, à savoir d'essayer de conserver ce qui pouvait l'être mais que tout ce qui ne plaisait pas serait remodelé. Ce travail-là a été le travail acharné d'un comité de membres du Conseil général, nommés à cette tâche-là. Ce comité, heureusement, était composé de personnalités suffisamment fortes et motivées pour que l'on puisse aller de l'avant avec sérénité. Des collaborations ont été d'emblée recherchées, dont la source des adolescents, à savoir le C2T où d'excellents contacts ont été établis avec les membres de la direction puis avec les enseignants. Il a été possible de compter sur la collaboration très précieuse du Centre des loisirs de Neuchâtel qui a accompagné les membres dans la restructuration de l'association. Enfin, avec ce Centre des loisirs, des rencontres et des enquêtes ont été lancées auprès des jeunes. Ces derniers ont pu s'exprimer et donner également leur avis sur ce qu'ils envisageaient comme CAP. Première constatation : les jeunes tiennent au maintien du nom "le CAP". Le comité de gestion s'est ensuite attaqué à la construction du CAP 2.0 dans une recherche essentielle de stabilité pour pouvoir s'appuyer sur des documents et des idées pour reconstruire le CAP. Une nouvelle vision a été déterminée axée sur l'intervention auprès des ados, une nouvelle orientation de l'action qui devait se dérouler pas seulement dans un lieu d'accueil mais également à l'extérieur. Un nouveau protocole de fonctionnement a été édicté à l'attention des nouveaux animateurs du CAP pour qu'ils sachent d'emblée ce qui est attendu de leur part. Des nouveaux principes méthodologiques pour que les animateurs sachent comment appliquer ce que l'on attend d'eux, puis un nouveau cahier des charges et des nouveaux statuts avec, au final, une nouvelle convention, partagée ce soir et proposée au vote du législatif. Le CAP 2.0 est sorti des soins intensifs, mais reste sous perfusion, en observation! Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter l'arrêté 1379.

Pas d'intervention des commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié et discuté très longuement de ce dossier. Il n'y aura pas de position de groupe. Mais l'ensemble du groupe, y compris le représentant au Conseil communal, salue la qualité du travail qui a été fait depuis 2016 par le comité du CAP. L'ensemble des membres salue également la qualité et la vision du projet qui est proposé. Tous les membres PLR qui ont participé à la séance du 31 mai dernier, saluent aussi la qualité de cette présentation. Ceci a permis aux membres du PLR de forger leur intime conviction sur

ce dossier. Nous sommes quand même à un moment charnière puisque l'on entend, par les bruits de couloir, que nous avons CHF 760'000.- de déficit conjoncturel, que nous devons faire des choix cornéliens ces prochains mois; que la CFG sera sollicitée pendant l'été mais pour une partie des membres du groupe, il a été décidé qu'il fallait prendre en compte les besoins des jeunes, de nos jeunes. Convaincu qu'une association comme le CAP peut apporter de nouveaux outils, des outils complémentaires à ceux de la famille, à ceux de l'école, dans le combat et l'affrontement que ces jeunes auront dans notre société. M. Jean-Marc Jeanneret reconnaît être content d'être proche de la retraite et du cimetière et ne pas devoir faire tout ce que ces jeunes devront faire dans cette société qui évolue très très rapidement. Il souhaite personnellement bon courage à ces jeunes. Ceux qui acceptent ce crédit, n'entendent pas qu'ils ne seront pas libéraux jusqu'à la pointe des ongles quand il faudra faire d'autres choix cornéliens. Le PLR garde donc toute sa liberté de vote mais possède l'ouverture d'esprit de soutenir la jeunesse de notre région et le travail qui a été fait au sein du comité du CAP. Le PLR a tout de même voulu amender la convention mais ce fut compliqué vis-à-vis des autres communes. En outre, le PLR souhaite que le comité du CAP prenne l'engagement de discuter et revenir rapidement avec une nouvelle convention car le comité du CAP, dans sa grande sagesse et intelligence, a un peu blindé l'opération. *Chat échaudé craint l'huile*, etc. Donc il est clair, à la lecture de la convention, que c'est bien le législatif qui a la possibilité de dédire la convention et non plus le Conseil communal. Le PLR souhaite donc qu'une étude soit faite et que l'on vienne avec une nouvelle proposition et que l'on ne parle pas du renouvellement tacite de 3 ans en 3 ans, mais que l'on vienne tous les 4 ans avec un projet, une adaptation du projet, un *update* du projet et que l'on repasse devant le législatif. Ceci permet au nouveau comité de gestion, car un jour, les bons membres partiront aussi à la retraite et de dire que le CAP a deux ans pour nous montrer qu'ils vont dans le sens que nous voulons et puis de refaire un vote. Le PLR espère que le Comité entre en matière avec cette proposition. Le PLR fait confiance, vu le travail effectué pendant ces deux années.

L'UDC, par M. Yves Jakob, présente ses plates excuses au Comité de gestion du CAP pour son absence à la séance de présentation le 31 mai dernier. Lors de l'étude du dossier, les membres ont trouvé le travail remarquable et le dossier bien fait. A l'unanimité, l'UDC acceptera cet arrêté.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, est convaincu du bien fondé d'un centre d'Animation et de Prévention pour la protection de notre jeunesse. Ayant bien en mémoire les raisons qui avaient porté notre Commune à en voter la mise en place, le PSL va soutenir l'adaptation et les modifications apportées à la Convention intercommunale. Le PSL profite de l'occasion pour louer le Groupe de travail composé, par ordre alphabétique, de Messieurs Egger, Jeanneret et Linder. Les heures passées auprès des centres de jeunesse de la région et des spécialistes ont abouti à un dossier clair et complet. Le PSL adresse ses remerciements pour ce travail.

Prises de parole personnelles:

M. Jacques Devenoges félicite et salue toute l'équipe du nouveau comité qui a pris la relève. C'est un énorme travail qui a été effectué afin de rendre le CAP plus visible et plus actif. Après la séance d'information du 31 mai dernier, le projet, le concept, la nouvelle vision des choses lui ont beaucoup plu. Avec le concours du centre de loisirs de Neuchâtel, une nouvelle dynamique s'est installée. Malheureusement, il a trouvé déplorable le nombre de participants à cette séance d'information. Pour terminer sur une note positive, il a trouvé admirable que quelques adolescents proposent aux habitants de signer une pétition visant la continuité du CAP. Il y a une réelle attente de la jeunesse autour de l'animation socio-culturelle de notre région. Et, motivée, elle est prête à s'investir pour la faire vivre. Les jeunes de la région ont vraiment besoin du CAP.

M. Gregory Mallet, s'associe à ce qui a été dit (remerciements, félicitations et énergie pour ré甯usciter ce CAP bien malade, moribond et presque mort). Ceux qui se sont investis méritent

tous les remerciements. Comme évoqué précédemment, ces conventions intercommunales sont toujours un problème car elles sont à prendre ou à laisser. M. Gregory Mallet saisit la balle au bond par rapport à ce qui a été dit précédemment et relève que la durée initiale de 3 ans est nécessaire et importante pour mettre en marche la machine. Le renouvellement automatique de 3 ans en 3 ans, moyennant un préavis d'un an ne se justifie à son sens pas du tout. Personnellement, il demande que ce soit changé dans ce sens-là. Si on rate une échéance, on repart pour 4 ans. Ceci est inutile à ses yeux, raison pour laquelle il s'agit, à son avis, de changer ça à futur. Il ajoute, car il s'agit d'un problème récurrent dans les conventions intercommunales, qu'il ne trouve pas normal que les droits de vote ne soient pas quelque part proportionnés aux contributions des uns et des autres. On a les mêmes droits de vote que toutes les autres communes, ceci n'est pas spécifique à cette convention intercommunale, c'est le cas dans toutes, notamment dans le service de l'Eau ou la Commune du Landeron pèse beaucoup plus lourd mais n'est pas normal que l'on ait le même nombre de voix que des communes plus petites alors que l'on paye, à nous seuls, la moitié de la contribution de l'ensemble des communes. Avec toutes les louanges et les fleurs qui ont été tressées maintenant au Comité de gestion et aux différents organes, il leur souhaite bon courage, bon travail et se réjouit de constater l'engouement notamment de ceux qui ont initiés et signés la pétition pour que le CAP soit maintenu.

M. Jean-Marc Jeanneret, intervient en qualité de membre du CAP. Dans la réflexion menée, les membres ont pris des engagements. Dès lors si l'on voit sur les comptes, en page 5.19, il y a environ CHF 35'000.- de recherches de fonds qui doivent être faits par le CAP. Donc chaque année, les membres du CAP ont pris l'engagement d'aller trouver environ CHF 35'000.- de fonds pour décharger les comptes communaux. Les membres sont convaincus d'y arriver et le feront. Un article est venu de Cornaux ce jour dans la presse. Ou bien aujourd'hui, le législatif se met du côté de *Dark Vador*, la partie sombre, en votant non et en appuyant la démarche de Cornaux, ou bien nous avons un oui massif parce que l'on fait de la guerre psychologique vis-à-vis de Cornaux, de telle manière que Cornaux soit contraint, y compris le Conseil communal, d'accepter. Aujourd'hui, ce qui est demandé au Conseil général, est un appui massif, et l'engagement que prend M. Jean-Marc Jeanneret vis-à-vis du législatif, en travaillant au comité, c'est d'atteindre les objectifs fixés avec l'équipe qui est en place. Il adresse ses remerciements au législatif pour son appui.

M. Thierry Linder, en tant que président du Comité de gestion du CAP, se réjouit du mouvement positif dans cet arrêté. Il relève que le CAP est passé au travers d'une année et demi de travail. Il leur a été demandé de travailler et de proposer un projet. Le projet est prêt et aujourd'hui, le comité se réjouit du vote positif massif pour démontrer ce que ça va donner. Il adresse ses remerciements.

Mme Nadine Schouller, se demande si une autre commune dit « non », est-il bien clair que le projet est obligé de repartir en discussion? Il ne se fait pas avec les commune qui ont accepté. Il s'agit d'un point à noter car on entend toute sorte de choses.

L'exécutif, par M. Jean-Claude Egger, répond que contrairement à ce qui se disait dans un article paru dans la presse régionale le matin, effectivement, si l'une des 4 communes renonce à la convention, il n'y a plus de convention, donc il n'y a, momentanément, plus de CAP. Il faudra donc, à ce me moment-là, repartir sur un autre projet qui sera à reconstruire, dont la base sera à repenser. Il est espéré que les membres des conseils généraux des 4 communes vont faire le nécessaire pour que le comité puisse continuer et prouver que tout ce qui a été mis en place jusqu'à aujourd'hui va fonctionner. M. Jean-Claude Egger revient sur la question du droit de surveillance abordé par Messieurs Jeanneret et Mallet et rappelle que les représentants du comité de gestion sont des membres du Conseil général, délégués par le législatif au Comité de gestion de l'association le CAP. C'est donc aux conseillers généraux de poser les bonnes questions pour savoir où ça en est, et comment ça se passe. Sans être

obligés de devoir repasser par une nouvelle présentation tous les six mois, année ou année et demi, devant le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas convaincue, passage au vote. L'**arrêté 1379** est accepté par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

6. Finances, retraitement du bilan communal - Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réévaluation du patrimoine administratif et financier

La parole est donnée au Conseil Communal, par M. Roland Spring, président et directeur financier. Selon lui, la réévaluation des actifs et passifs du bilan découle de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) de 2014. Ce n'est donc pas pour passer le temps que l'exécutif s'est attelé à cette lourde tâche. Ce retraitement du bilan aura un impact direct sur le calcul du frein à l'endettement et sur les indicateurs financiers de la Commune. Il a pour but de rendre la situation financière des collectivités plus transparente et permettra de se comparer avec d'autres communes. Ces expertises ont été faites en collaboration avec des spécialistes; la société Thorens pour la partie estimation des immeubles et la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). Le législatif a pu prendre connaissance d'un rapport très fourni avec des quantités de chiffres. M. Roland Spring conclut en remerciant toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier et plus particulièrement l'administrateur ainsi que le responsable des bâtiments.

La présidente relève que chacun a lu le document et s'est imprégné de tous ces chiffres et a vu que notre Commune était saine. Elle demande si des remarques et des questions sont à formuler du côté des conseillers généraux.

Pas de prise de parole des représentants de commissions.

Pas de prise de parole des représentants de groupes.

Pas de prises de parole individuelles.

La présidente remercie le Conseil communal et son administrateur pour l'énorme travail effectué. Ce ne fut certainement pas une petite affaire.

7. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2016 - 2020

La parole est donnée au Conseil Communal, par M. Jean-Claude Egger, lequel se réfère au rapport d'information du CC qui aurait dû concerner la période 2017 – 2020. En réalité, ce rapport propose un résumé de ce que les conseillers ont pu découvrir dans le plan des intentions il y a quelques temps. Ce résumé présente les axes principaux d'actions que l'exécutif a décidé de développer pendant cette législature. Ce que l'exécutif va poursuivre est signalé dans le tableau sous "planification" et qui rend compte du timing pour réaliser ce que le Conseil communal voulait réaliser. Tout ne pourra pas être réalisé d'ici à 2020, le vœu principal de l'exécutif était de démontrer que nous sommes en marche et qu'il est souhaité de faire fonctionner notre Commune de manière tout à fait efficace.

Pas de prise de parole des représentants de commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PSL par M. Jacques Devenoges, remercie le Conseil communal le Conseil général du programme de la législature actuelle ainsi que de la planification des projets en devenir. Le PSL remarque toutefois, dans cette planification, le thème des appartements protégés qui font cruellement défaut au Landeron.

L'exécutif, par M. Jean-Claude Egger, répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli mais que pour le moment le Conseil communal est dans l'attente de ce qui va se passer avec le quartier des "Pêches Derrière l'Eglise" où il a été annoncé qu'il y aurait probablement 29 appartements avec encadrement qui seraient construits. L'exécutif est donc dans l'attente de la réalisation de ce projet-là qu'il appelle de tous ses vœux mais il s'agit d'être relativement prudent puisqu'il est constaté qu'au niveau de ces appartements avec encadrement, il y a pas mal de contraintes et qu'une réflexion plus poussée est nécessaire avant de se lancer dans cette aventure-là.

Prises de parole individuelles:

Mme Maura Bottinelli se demande, par rapport aux appartements protégés, si nous avons quelques choses de plus qu'une information de l'intention de les faire.

M. Jean-Claude Egger rétorque avoir répondu à une convocation du Conseil d'Etat, qui a donné des informations sur les attentes de ce dernier, de la CDC santé et de la CDC aménagement du territoire, par rapport aux communes, en matière de constructions d'appartements protégés. Le Conseil d'Etat attend que nous agissions de manière intercommunale sur ce dossier-là et que, pour une région, on réussisse à couvrir un certain nombre d'appartements protégés. Dès lors, pour le Landeron, cela représenterait environ 55 appartements avec encadrement à créer. On attend les 29 "promis" des "Pêches derrière l'Eglise" avant de nous prononcer sur la suite à donner à ce dossier-là.

8. Divers

M. Jean-Marc Jeanneret informe que, concernant la Commission des parkings, le PLR propose, dans le groupe de travail, Madame Nadine Schouller et Monsieur Jean-Marc Jeanneret. Par ailleurs, venant d'apprendre que 55 appartements devraient être créés sur conseil du canton, à titre personnel, il s'opposera, avec des cailloux, s'il faut. Que le canton balaye devant sa porte, fasse des économies et arrête de reporter des charges sur les communes et impose encore 55 appartements protégés. Donc, s'adressant à M. Jean-Claude Egger, *"attendez-vous à une guerre saignante"*. Enfin, concernant le tableau des investissements, il revient aux WC publics. Les bruits les plus fous circulent dans le Landeron, comme quoi il a fallu refaire toute la charpente, etc. etc. Semble-t-il, il y a maintenant encore, un échafaudage et une protection devant. Dès lors, si on regarde le tableau sur l'arrêté, il n'y a encore aucun élément sur le risque financier. Le Conseil communal peut-il nous assurer que le crédit voté à l'époque par notre autorité de CHF 180'000.- sera respecté, sans dépassement de crédit. C'est le but de ce tableau, d'ailleurs.

M. Roland Spring tente de répondre, considérant que les factures datent du 30 avril dernier et qu'un certain nombre de factures est certainement arrivé depuis. L'échafaudage est là pour refaire la façade. Comme déjà évoqué, il y a eu des difficultés avec ce dossier. En outre, le directeur des bâtiments lui a annoncé que l'on devrait normalement arriver dans le crédit. On pourrait le dépasser un petit peu mais on sera dans le crédit qui a été accepté. D'ici à 15 jours,

3 semaines, nous serons en possession de toutes les factures et le coût total des travaux pourra alors être communiqué.

M. Thomas Froelicher informe que, le week-end dernier, l'association Part'âges fêtait ses 10 ans d'existence. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette association, il s'agit d'une association permettant un accueil parascolaire aux enfants de la 1ère à la 8ème Harmos. Aujourd'hui, 124 enfants sont inscrits à cet accueil écolier dont 60 à temps plein. Cette année, 34 enfants n'ont malheureusement pas pu trouver de place dans cette association et sont donc inscrits en liste d'attente. Si vous avez des enfants dans cette tranche d'âge, vous pouvez aisément comprendre la difficulté que cela engendre pour les parents qui travaillent à temps plein et dont les enfants n'ont pas trouvé de place dans cette structure. Depuis 2011, les enfants sont accueillis dans la salle du Château, salle partagée avec d'autres associations locales. Puis depuis 2016, une salle annexe, rue de Jolimont 8, accueille également les plus grands, histoire de diminuer l'effectif présent dans la salle du château devenue trop exiguë. Avec les nouveaux quartiers comme celui du Bas du Ruisseau, et celui des Pêches derrière l'Eglise, il est fort à parier que de nouveaux parents, cherchent des places d'accueil pour leur progéniture, voire refusent de s'installer au Landeron car les structures d'accueil sont aujourd'hui saturées. Alors je m'adresse à vous, Messieurs les conseillers communaux, même si je sais que cela fait déjà quelques années que cela ne vous concerne plus directement, N'oubliez pas cette structure et son besoin dramatique de locaux. La Commune a besoin de Part'âges mais Part'âges a besoin également de la Commune. Enfin, je profite de ce divers pour remercier et féliciter l'équipe éducative, très professionnelle, ainsi que l'équipe de seniors bénévoles et en particulier sa Présidente, Madame Annie Ruffieux, qui ont permis la création puis la survie d'une telle association qui me paraît clé pour notre belle Commune.

M. Gilles Boillat souhaite savoir quelle est la position du Conseil communal sur le fait que la rue des Brévards et la rue des Flamands sont devenues des affluents de la N5. Il se rend compte que sur la rue des Flamands, la place réservée aux piétons, pour y passer tous les matins, est relativement serrée, et si, avec les gens qui viennent là, qui n'ont absolument rien à faire sur cette rue, croisent les piétons, vous avez intérêt à vous ranger, tout près du mur. D'autre part, M. Boillat a demandé si des contrôles de police se faisaient. Car le seul contrôle qu'il a vu était un contrôle, à 01h15 près du cimetière, et il lui a été demandé de souffler dans le ballon. Il était donc plutôt question de savoir s'il était en état de rentrer chez lui que s'il était dans la bonne rue.

Le Conseil communal se donne une réflexion avant de répondre.

Mme Nadine Schouller relate avoir lu une chose très étonnante : une démarche participative. Ou bien "Démarchage participatif", elle ne sait pas. Lors de la séance du 22 février 2018 il était précisé que le Conseil communal reviendrait peut-être dans deux ou trois ans pour solliciter éventuellement un nouveau prêt, mais cette fois pour les bâtiments. De plus l'accord avait été donné pour créer un groupe de travail afin de trouver des solutions en matière de location et une nouvelle affectation du bâtiment du FC le Landeron, tout en précisant qu'il s'agissait d'un véritable objectif du Conseil communal. Le conseiller communal en charge du dossier était d'accord de prendre contact avec les personnes qui se sont déclarées favorables pour créer un groupe de travail. Ce comité, dans un délai de deux ou trois ans, présenterait un projet au CG. L'objectif souhaité serait que pour la fin de la législature une solution à long terme soit trouvée. Qu'en est-il de ce comité ? Nous avons la démonstration, ce soir, avec le CAP, et ses participants, qu'un comité, venant du Conseil général, était efficace et donnait de bons résultats. Que le FC Le Landeron propose une séance ouverte afin de trouver des solutions pour leur bâtiment pourquoi pas; il peut même inviter la Commune. Par contre une petite démarche participative sous la direction de membres du comité du FC Le Landeron n'est pas juste et en tout cas pas celle discutée. Vous vous rendez compte que chaque société du Landeron s'occupant de jeunes, et il y en a beaucoup, pourraient venir présenter leurs doléances et leurs souhaits en organisant des "démarches participatives" en prenant en otage le Conseil

général. Il est évident que cela n'est pas possible, cela partirait dans tous les sens et n'apporterait pas de grandes avancées. Nous pensons que le conseil communal doit apporter quelques explications. Il y a une procédure à respecter, donc travaillons dans ce sens.

Mme Maura Bottinelli remercie le Conseil communal et l'administration pour la magnifique brochure sur le Landeron qui a été distribuée à tous les ménages. Elle félicite cette excellente initiative.

M. Roland Spring relève le Conseil communal avait pris l'engagement d'organiser une séance avec les délégués de 4 partis pour la question des parkings. Cette séance a eu lieu le 4 juin dernier et a été très constructive. Il en est ressorti qu'un groupe de travail allait se constituer avec deux délégués de chaque parti. Le PLR a nommé ses deux délégués ce soir. Messieurs Pierre De Marcellis et Jean-Claude Egger, seront, quant à eux, les représentants de la Commune. La première séance sera initiée et organisée par la Commune. Un membre du Conseil général présidera cette séance. Par ailleurs, le Conseil communal s'est constitué, semaine dernière, ainsi pour la saison 2018-2019:

- Membre: M. Roland Perret-Gentil
- Secrétaire-adjoint: M. Pierre De Marcellis
- Secrétaire: M. Jean-Claude Egger
- Vice-président: M. Frédéric Matthey
- Président: M. Roland Spring.

La présidente adresse ses félicitations.

M. Pierre De Marcellis apporte une réponse concernant la rue des Flamands. Il reconnaît qu'il s'agit d'une rue dangereuse, l'ayant lui-même empruntée à pieds, sur les lignes jaunes, la semaine dernière. Effectivement, un rétroviseur l'a touché. Il précise qu'actuellement la ligne jaune, tracée au sol, laisse penser qu'il s'agit d'un trottoir, mais ce n'est pas un trottoir. Une réflexion sur la mobilité douce sera menée après la question des parkings. Il reconnaît l'étroitesse de la rue entre les voitures parkées, les véhicules qui circulent et les piétons. La ligne jaune tracée au sol laisse une fausse impression de sécurité.

La présidente clôt la séance, à 21h15, en souhaitant une bonne soirée aux participants, un bel été et de belles vacances. Rendez-vous au mois de septembre!

La présidente :

Gilliane Bürli

Le secrétaire :

Michael Jacot